



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le premier octobre deux mil dix-huit, à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Bruno HIEZ, Maire, en suite de convocation en date du vingt-sept septembre adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de Michaël CANY et Stéphane DELABORDE.

Madame Eloïse SALLEMBIEN est désignée secrétaire.

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les Communes de Lagnicourt-Marcel, Pronville en Artois, Inchy en Artois et Quéant par la Société FERME EOLIENNE LA VOIE DE CAMBRAI

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par arrêté en date du 13 août 2018, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 11 septembre 2018 au 11 octobre 2018 inclus, concernant la demande présentée par la Société FERME EOLIENNE LA VOIE DE CAMBRAI afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 18 aérogénérateurs sur les Communes de Lagnicourt-Marcel, Pronville en Artois, Inchy en Artois et Quéant.

Il rappelle que le public pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette installation, en Mairie de Inchy en Artois, où il est déposé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté de Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé le vote suivant :

- Pour : 0 (zéro voix) / Contre : 9 (neuf voix) / Abstentions : 0 (zéro voix)

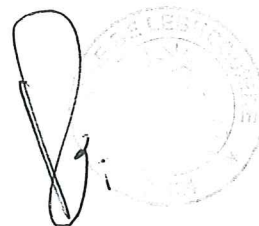
Au motif de trop d'implantations qui défigurent le paysage

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Bruno HIEZ



Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 9 Vote : contre 9 abstention 0 pour 0 Date de convocation : 27 septembre 2018	Certifiée rendue exécutoire après son envoi en préfecture le 04 octobre 2018 et sa publication le 04 octobre 2018 Le Maire, Bruno HIEZ
--	---

